

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBLY
TENUE LE :

7 JANVIER 2014

Assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly,
tenue à la mairie de Chambly, le mardi 7 janvier 2014, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères
Sandra Bolduc et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc
Bouthillier, Claude Lesieur, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy
formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire suppléant
Richard Tétreault.

Sont également présentes madame Annie Nepton, directrice du
Service des finances et directrice générale par intérim, et madame
Nancy Poirier, greffière.

Monsieur le maire Denis Lavoie est absent.

Le projet de procès-verbal sera modifié aux points suivants :

- 6.9 Le montant de la quote-part pour la MRC de La Vallée-du
Richelieu pour 2014 doit être modifié par le montant de
396 668,57 \$ et non pas 66 944,85 \$;
- 6.12 Le CIT Chambly-Richelieu-Carignan indexera la grille tarifaire
2014 afin de refléter une indexation moyenne de 1.73 % au
lieu de 3 %;
- 6.13 La Ville de Richelieu doit être remplacée par la Ville de
Chambly;

20 h 05 à 20 h 35 Période de questions

RÉSOLUTION 2014-01-01	1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 7 janvier 2014
-----------------------	--

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour de
l'assemblée ordinaire du 7 janvier 2014.

Adoptée

Monsieur le conseiller Claude Lesieur dépose un document en regard
du point 4.2.

RÉSOLUTION 2014-01-02 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2013

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-03 3.1 Avis de motion – règlement fixant la rémunération des élus municipaux et abrogeant les règlements 2002-928 et 2004-979

Avis est par les présentes donné par Monsieur le conseiller Luc Ricard, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement fixant la rémunération des élus municipaux et abrogeant les règlements 2002-928 et 2004-979.

RÉSOLUTION 2014-01-04 3.2 Avis de motion – règlement concernant le tournage de films sur le territoire de la Ville de Chambly et abrogeant les règlements 2012-1259 et 2013-1269

Avis est par les présentes donné par Monsieur le conseiller Jean Roy, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement concernant le tournage de films sur le territoire de la Ville de Chambly et abrogeant les règlements 2012-1259 et 2013-1269.

RÉSOLUTION 2014-01-05 4.1 Adoption du règlement 2014-1277 concernant l'application du « Programme Rénovation Québec/Ville de Chambly » décrétant une aide financière pour les propriétaires de maisons lézardées

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2013-1277 concernant l'application du « Programme Rénovation Québec/Ville de Chambly » décrétant une aide financière pour les propriétaires de maisons lézardées.

Adoptée

Madame la conseillère Francine Guay demande la lecture du règlement. Monsieur le conseiller Claude Lesieur en fait aussi la demande. Monsieur le maire suppléant poursuit l'assemblée après discussions.

RÉSOLUTION 2014-01-06	4.2 Adoption du règlement 2014-1280 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Chambly
-----------------------	---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2014-1280 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Chambly.

Monsieur le conseiller Claude Lesieur pose des questions et demande des amendements.

Monsieur le conseiller Serge Gélinas demande le vote sur la proposition initiale.

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division

Suites aux échanges entre Monsieur le conseiller Claude Lesieur et Monsieur le maire suppléant Richard Tétreault, à 20 h 37, Monsieur le maire suppléant Richard Tétreault met à l'amende Monsieur le conseiller Claude Lesieur et demande qu'il en soit fait note au procès-verbal.

RÉSOLUTION 2014-01-07	4.3 Adoption du règlement 2014-1281 modifiant le règlement d'emprunt 2006-1026 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable, les lots 4 682 967, 4 801 249, 4 801 250
-----------------------	--

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2014-1281 modifiant le règlement d'emprunt 2006-1026 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable, les lots 4 682 967, 4 801 249, 4 801 250 et 4 801 251 zonés « conservation de boisés ».

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote.

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division.

RÉSOLUTION 2014-01-08

4.4 Adoption du règlement 2014-1282 modifiant le règlement d'emprunt 2006-1045 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable, les lots 4 682 967, 4 801 249, 4 801 250 et 4 801 251 zonés « conservation de boisés »

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2014-1282 modifiant le règlement d'emprunt 2006-1045 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable, les lots 4 682 967, 4 801 249, 4 801 250 et 4 801 251 zonés « conservation de boisés ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-09

4.5 Adoption du règlement
2014-1283 modifiant le
règlement d'emprunt 2008-1102
afin de modifier les bassins de
taxation pour y soustraire,
lorsqu'applicable, les lots
4 682 967, 4 801 249, 4 801 250
et 4 801 251 zonés
« conservation de boisés »

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris
connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et
dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement
2014-1283 modifiant le règlement d'emprunt 2008-1102 afin de
modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable,
les lots 4 682 967, 4 801 249, 4 801 250 et 4 801 251 zonés
« conservation de boisés » .

Monsieur le conseiller Claude Lesieur demande le vote.

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division.

RÉSOLUTION 2014-01-10

4.6 Adoption du règlement
2014-1284 modifiant le
règlement d'emprunt 2008-1116
afin de modifier les bassins de
taxation pour y soustraire,
lorsqu'applicable, les lots
4 682 967, 4 801 249 et
4 801 250 zonés « conservation
de boisés »

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris
connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et
dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2014-1284 modifiant le règlement d'emprunt 2008-1116 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable, les lots 4 682 967, 4 801 249 et 4 801 250 zonés « conservation de boisés ».

Monsieur le conseiller Claude Lesieur demande le vote.

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division.

RÉSOLUTION 2014-01-11

4.7 Adoption du règlement 2014-1285 modifiant le règlement d'emprunt 2009-1118 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable, les lots 4 682 967, 4 801 249, 4 801 250 et 4 801 251 zonés « conservation de boisés »

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2014-1285 modifiant le règlement d'emprunt 2009-1118 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable, les lots 4 682 967, 4 801 249, 4 801 250 et 4 801 251 zonés « conservation de boisés » .

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote,

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division.

RÉSOLUTION 2014-01-12

4.8 Adoption du règlement 2014-1286 modifiant le règlement d'emprunt 2010-1169 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire,

lorsqu'applicable, les lots
4 682 967, 4 801 249, 4 801 250
et 4 801 251 zonés
« conservation de boisés »

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2014-1286 modifiant le règlement d'emprunt 2010-1169 afin de modifier les bassins de taxation pour y soustraire, lorsqu'applicable, les lots 4 682 967, 4 801 249, 4 801 250 et 4 801 251 zonés « conservation de boisés » .

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote.

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division.

RÉSOLUTION 2014-01-13

4.9 Adoption finale du règlement 93-02-225A modifiant le règlement de zonage 93-02 afin de permettre un commerce de services de peinture sur céramique au 1462, boulevard Franquet et régularisant la marge arrière de l'habitation multifamiliale au 2210-2216, avenue Bourgogne et d'autoriser sur l'avenue Bourgogne la reconstruction de bâtiments résidentiels ou commerciaux comportant des logements à l'étage, sans perte de droits acquis

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue suite à la parution de l'avis public du 18 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption finale du règlement 93-02-225A modifiant le règlement de zonage 93-02 afin de permettre un commerce de services de peinture sur céramique au 1462, boulevard Franquet et régularisant la marge arrière de l'habitation multifamiliale au 2210-2216, avenue Bourgogne et d'autoriser sur l'avenue Bourgogne la reconstruction de bâtiments résidentiels ou commerciaux comportant des logements à l'étage, sans perte de droits acquis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-14

5.1 Fin de la période d'essai de madame Julie Gonthier au poste de secrétaire exécutive au Service du greffe

ATTENDU QUE la nomination de madame Julie Gonthier à la fonction de secrétaire exécutive au Service du greffe en juin 2013, était assujettie à une période d'essai de 875 heures travaillées, conformément à la clause 4.03 de la convention collective des cols blancs;

ATTENDU QUE madame Gonthier s'est acquittée de ses tâches à la satisfaction de sa supérieure immédiate;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service du greffe, madame Nancy Poirier, à l'effet de confirmer madame Gonthier dans ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mette fin à la période d'essai de madame Julie Gonthier et confirme celle-ci à son poste de secrétaire exécutive au Service du greffe.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-15

5.2 Ratification d'embauches et des fins d'emplois

ATTENDU QUE le *Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses* prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

ATTENDU QUE le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal embauche les personnes suivantes, pour la banque d'employés de la catégorie personnel à la programmation rétroactivement au 17 décembre 2013:

- Vincent Lamirande
- Marc-Olivier Gervais
- Guillaume Brodeur
- Julien Craig

Poste budgétaire : 1-02-723-30-112
Certificat de la trésorière : 2014-009

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-16

5.3 Octroi du contrat pour l'impression de L'Écluse 2014 au montant de 28 142 \$ (avant taxes)

ATTENDU QUE la Ville de Chambly prévoit imprimer cinq éditions du bulletin municipal *L'Écluse*, pendant l'année 2014, afin d'informer les citoyens;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix pour l'impression des cinq parutions du bulletin municipal *L'Écluse* en 2014;

ATTENDU QUE les soumissions se détaillent comme suit, pour un grand total comparatif de cinq parutions (une de 24, une de 32, une de 36, une de 44 et une de 52 pages), incluant les couvertures, incluant les taxes et tous les frais :

Imprimerie Dumaine	non déposé
Imprimerie Maska	28 290 \$ (avant taxes)
Imprimerie Payette & Simms	28 142 \$ (avant taxes)

ATTENDU QUE la recommandation de madame Marie-Hélène Latreille, agent d'information du Service des communications et du protocole, est d'octroyer l'impression des cinq parutions du bulletin municipal *L'Écluse* pour l'année 2014 à Imprimerie Payette & Simms, le plus bas soumissionnaire, au coût de 28 142 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal donne le contrat de l'impression des cinq parutions du bulletin municipal *L'Écluse*, pour l'année 2014 à Imprimerie Payette & Simms.

Poste budgétaire : 1-02-134-00-342
Certificat de la trésorière : 2014-007

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-17

5.4 Octroi du contrat pour le montage infographique de

ATTENDU QUE la Ville de Chambly prévoit produire cinq éditions du bulletin municipal *L'Écluse*, pendant l'année 2014, afin d'informer les citoyens;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix pour le montage infographique des cinq parutions du bulletin municipal *L'Écluse* en 2014;

ATTENDU QUE les soumissions se détaillent comme suit, pour un grand total comparatif de cinq parutions (une de 24, une de 32, une de 36, une de 44 et une de 52 pages), incluant les frais afférents, mais EXCLUANT LES TAXES :

L'Infographe	10 340 \$ (avant taxes)
Studio Trio inc.	5 640 \$ (avant taxes)
12 h 30	7 520 \$ (avant taxes)

ATTENDU QUE la recommandation de madame Marie-Hélène Latreille, agent d'information du Service des communications et du protocole, est d'octroyer le montage infographique des cinq parutions du bulletin municipal *L'Écluse* pour l'année 2014 à Studio Trio, le plus bas soumissionnaire, au coût de 5 640 \$ (avant taxes).

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal donne le contrat du montage infographique des cinq parutions du bulletin municipal *L'Écluse*, pour l'année 2014 à Studio Trio Inc.

Poste budgétaire : 1-02-134-00-342
Certificat de la trésorière : 2014-006

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-18	5.5 Nomination des représentants du conseil aux différents comités
-----------------------	--

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt de la nomination des représentants du conseil aux différents comités.

VILLE DE CHAMBLY

LISTE DES COMITÉS

COMMISSIONS CONSULTATIVES OU ADMINISTRATIVES	D. Lavoie	S. Bolduc	M. Bouthillier	C. Lesieur	R. Tétreault	S. Gélinas	L. Ricard	J. Roy	F. Guay
RESSOURCES HUMAINES		X						X	
POLICE / SUBSTITUT	X						X(s)		
FINANCES / INFORMATIQUE			X					X	
LOISIRS / SPORTS / CULTURE		X					X		
C.I.T.					X	X			
HANDI-BUS						X			
SECTEAU							X		
C.C.U. (URBANISME)					X	X		X	
C.C.C. (CIRCULATION)			X						
O.M.H.		X				X			
FAMILLES - AÎNÉS		X							
CENTRE AQUATIQUE		X			X			X	
TOPONYMIE			X						
M.R.C. SUBSTITUT					X				
COMITÉ DE RETRAITE							X		
COMITÉ ENVIRONNEMENT			X						
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT			X				X		
COMITÉ DE DÉMOLITION					X				
BASSIN EN FÊTE						X			
C.R.E. (SUBSTITUT)					X				

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote,

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division.

6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses pré-autorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 4 décembre 2013 au 7 janvier 2014

Pour les activités de fonctionnement, le total des chèques portant les numéros 79445 à 79779 inclusivement s'élève à 669 787,78 \$. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 7 882,87 \$.

Pour les activités d'investissement, le total des chèques portant les numéros 5017 à 5025 inclusivement s'élève à 45 689,66 \$ selon les listes déposées par la trésorière.

Le total des salaires aux employés municipaux pour la même période s'élève à 584 613,11 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 348 022,53 \$ et les versements sont payés directement par internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés sur le compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises
Certificat de la trésorière : 2014-001

RÉSOLUTION 2014-01-19

6.2 Approbation des paiements à effectuer à l'égard des comptes à payer pour les activités financières au 7 janvier 2014

CONSIDÉRANT la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au 7 janvier 2014 relativement à des dépenses imputables à des activités financières, totalisant une somme de 496 193,33 \$, et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 79780 à 79917 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

6.3 Dépôt par la directrice générale par intérim de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2013

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, la directrice générale par intérim dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2013.

6.4 Dépôt du rapport de la directrice générale par intérim sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)

La directrice générale par intérim, madame Annie Nepton, dépose, à la présente assemblée, le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 20 décembre 2013.

RÉSOLUTION 2014-01-20

6.5 Approbation du budget 2014 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

ATTENDU QUE le 26 novembre 2013, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2014 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 26 novembre 2013.

Adoptée

6.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, article 357, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées.

RÉSOLUTION 2014-01-21

6.7 Adoption des prévisions budgétaires 2014 d'Handi-Bus Inc.

ATTENDU l'obligation de faire adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2014 et de les faire parvenir aux municipalités participantes d'Handi-Bus;

ATTENDU les explications concernant chacun des postes de revenus et de dépenses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend acte du budget de la compagnie *HANDI-BUS* pour l'année 2014 et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Chambly estimée au montant de 163 667 \$. Cette quote-part sera payée en deux (2) versements soit le 1^{er} février 2014 et le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-22

6.8 Adoption de la grille tarifaire 2014 d'Handi-Bus Inc.

CONSIDÉRANT QUE les tarifs et les titres d'Handi-Bus doivent être fixés par résolution par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite conserver les tarifs en vigueur pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT la gratuité offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu et Carignan sur leur secteur uniquement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire conserver ses titres selon le tableau ci-joint;

Destination	1er janvier 2014
BILLETS UNITAIRES	
Intra zone 1	Gratuit*
Intra zone 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	6,50 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,00 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,00 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	7,50 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,00 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl	9,50 \$

Destination	1er janvier 2014
BILLETS UNITAIRES	
métropolitain	
BILLETS UNITAIRES	
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,00 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 1 vers zone 7 Couronne Nord	11,00 \$
Zone 2 vers zone 7 Couronne Nord	11,50 \$
Zone 3 vers zone 7 Couronne Nord	12,00 \$
LIVRETS	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
LAISSEZ-PASSER/CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 - Handi-Bus	114,00 \$

Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan

Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville

Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire

Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu

Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. Saint-Hubert et Vieux-Longueuil) + Couronne Sud

Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain

Zone 7 : Couronne Nord

* La gratuité est offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu et Carignan sur leur secteur uniquement

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélina

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la grille tarifaire 2014 d'Handi-Bus Inc., ci-dessus, pour le service de transport adapté.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-23

6.9 Adoption des prévisions budgétaires 2014 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'une copie des prévisions budgétaires 2014 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a été transmise à la Ville de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend acte des prévisions budgétaires 2014 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a été transmise à la Ville de Chambly et qu'il autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Chambly estimée à 396 668,57 \$.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-24 6.10 Adoption de la révision
budgétaire 2013 de la Société
d'habitation du Québec

ATTENDU QU'une copie de la révision budgétaire 2013 de la Société d'habitation du Québec a été transmise à la Ville de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend acte de la révision budgétaire 2013 de la Société d'habitation du Québec qui a été transmise à la Ville de Chambly par monsieur Raynald Charrier, conseiller en gestion.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-25 6.11 Adoption des prévisions
budgétaires 2014 du CIT
Chambly-Richelieu-Carignan

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2014 et de les faire parvenir aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT les explications concernant chacun des postes de revenus et de dépenses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt du budget de la CIT et autorise le paiement de la quote-part provisoire de la Ville de Chambly au Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan pour 2014 estimée au montant de 1 067 283 \$. Cette quote-part sera payée en deux (2) versements soit en janvier et avril 2014.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-26 6.12 Adoption de la grille tarifaire
2014 du CIT Chambly-Richelieu-
Carignan

CONSIDÉRANT les ajouts de service mis en place pour la CIT Chambly-Richelieu-Carignan depuis la mise en place du nouveau réseau le 12 octobre 2012;


CONSIDÉRANT QUE ces ajouts ont un impact financier direct sur les quotes-parts de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT l'incertitude des redevances offertes par le gouvernement provincial, notamment le Fonds vert;

CONSIDÉRANT QUE la grille des tarifs des titres de transport métropolitain qui seront en vigueur par l'AMT à compter du 1er janvier 2014 tient compte d'une indexation de base des tarifs de 3 % pour refléter l'inflation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil du CIT Chambly-Richelieu-Carignan acceptent lesdites indexations pour la majorité de leurs titres à l'exception du tarif étudiant et du montant à bord qui demeureront les mêmes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire indexer ses titres selon le tableau ci-joint :

			
GRILLE TARIFAIRE		2014	
TITRES C.I.T. CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT	TARIF INTRA
CARTE MENSUELLE	121,50 \$	73,50 \$	Gratuit
10 PASSAGES	45,75 \$	32,00 \$	Gratuit
6 PASSAGES	27,50 \$	19,25 \$	Gratuit
À BORD	8,00 \$	8,00 \$	Gratuit
Lien vers Saint-Jean			
CARTE MENSUELLE	96,25 \$	55,25 \$	---
10 PASSAGES	30,75 \$	18,50 \$	---
À BORD	8,00 \$	8,00 \$	---

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend acte que le CIT Chambly-Richelieu-Carignan indexera la grille tarifaire 2014 comme qu'indiqué ci-dessus afin de refléter une indexation moyenne de 1.73 % sur la majorité des titres à l'exception du tarif et du montant à bord qui demeureront les mêmes.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-27

6.13 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le MAMROT afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Denis Lavoie, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly le protocole d'entente avec le MAMROT afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-28

6.14 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la continuité du projet de fibre optique pour un montant estimé de 110 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la ville a autorisé le projet (10-IF-01) inscrit au plan triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2013 à 2015 d'un montant total de 195 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil à donner l'aval du projet phase 1 et 2 par la résolution 2013-03-122 (raccordement de la mairie – hôtel de Ville – centre nautique – bibliothèque), que ces phases ont été réalisées avec succès et que nous entreprenons la phase 3 soit : le raccordement des incendies, de l'aréna et des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la continuité du projet (phase 3) a été autorisée par la résolution 2013-10-687 qui est nécessaire pour finaliser le branchement des bâtiments restant de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le budget restant est de 123 405 \$ dans le projet AEQ245;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions reçues sera faite à partir d'une grille de critères qualitatifs et quantitatifs et que le comité de sélection d'analyse des offres sera déterminé par la directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Service des finances (pour l'informatique) à aller en appel d'offres pour finaliser l'installation et l'ingénierie du projet de fibre optique.

Poste budgétaire : 1-22-130-00-726

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-29

6.15 Paiement des honoraires professionnels de Cayer Ouellette et Associés Avocats, pour les factures 13503 dans le dossier Radiation d'une hypothèque – 9124-6215 Québec Inc. de 5 906,89 \$; 13499 et 13504 dans le dossier Propriété intellectuelle de 3851,66 \$; 13505 et 13498 dans le dossier Ressources humaines de 11 551,77 \$; 13506 dans le dossier Les enseignes perfection de 599,96 \$.

ATTENDU QUE la firme Cayer Ouellette & Associés Avocats, représente la Ville dans différents dossiers;

ATTENDU les factures 13503 dans le dossier Radiation d'une hypothèque – 9124-6215 Québec Inc. de 5 906,89 \$; 13499 et 13504 dans le dossier Propriété intellectuelle de 3851,66 \$; 13505 et 13498 dans le dossier Ressources humaines de 11 551,77 \$; 13506 dans le dossier Les enseignes perfection de 599,96 \$.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à payer les factures 13503, 13499, 13504, 13505, 13498 et 13506 totalisant une somme de 21 910,28 \$.

QUE le conseil autorise un virement de 21 910 \$ à même sa réserve conseil pour imprévus 1-02-111-00-995 au poste budgétaire 1-02-131-00-419.

Poste budgétaire : 1-02-131-00-419

Certificat de la trésorière : 2014-013

Remarque : réserve conseil pour imprévus 02-111-00-995

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote.

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division.

RÉSOLUTION 2014-01-30

7.1 Autorisation au Service de la planification et du développement du territoire de payer le contrat d'entretien et de soutien des

ATTENDU QUE le Service de la planification et du développement du territoire utilise les logiciels de gestion des permis, gestion des dossiers de propriétés, qualité des services (requêtes) et gestion de la carte JMAP (géomatique) de PG Solutions;

ATTENDU QUE ces logiciels nécessitent un support de la part de PG Solution pour l'entretien et le soutien des applications;

ATTENDU QUE pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 le coût de ce support est de 15 492,88 \$ pour ces quatre logiciels;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Service de la planification et du développement du territoire de payer le contrat d'entretien et soutien des applications pour 4 logiciels de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, soit un montant de 15 492,88 \$ (taxes incluses).

Poste budgétaire : 1-02-612-00-415
Certificat de la trésorière : 2014-008
Remarque : budget de fonctionnement

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-31	7.2 Vente du lot 5 429 278 au Groupe Gagnon Rioux, boulevard Lebel
-----------------------	--

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2013-07-514, le Groupe Gagnon Rioux, promoteur résidentiel, a fait l'acquisition des lots 2 039 963 et 2 039 971 et d'une partie des lots 2 039 962, 2 039 969 et 2 039 962 de la ville de Chambly;

ATTENDU QU'une petite parcelle de terrain a fait l'objet d'un oubli lors de cette vente;

ATTENDU QUE le lot 5 429 278 d'une superficie de 8,0 m² (86,11 pi²) aurait du être incluse dans la vente;

ATTENDU QU'il y a lieu de vendre cette parcelle de terrain au même prix contenu à la résolution 2013-07-514;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de vendre, au Groupe Gagnon Rioux le lot 5 429 278 à un prix fixé de 17,54 \$/pi² (pour une valeur

totale de 1 510,37 \$ auquel s'ajoutent des frais d'administration de 15% conformément au règlement 2010-1194.

Les honoraires du notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

Monsieur le conseiller Claude Lesieur demande le vote.

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy

CONTRE
Claude Lesieur
Francine Guay

Adoption sur division.

RÉSOLUTION 2014-01-32

8.1 Prêt du Centre sportif Robert Lebel à la FADOQ Région Rive-Sud-Suroît pour la tenue des Jeux des aînés les 7 et 8 mai 2014

ATTENDU QUE la FADOQ Région Rive-Sud-Suroît a demandé l'aide de la Ville de Chambly dans le cadre de l'organisation des Jeux des aînés les 7 et 8 mai 2014;

ATTENDU QUE la Ville de Chambly collabore depuis de nombreuses années à l'organisation de ces jeux;

ATTENDU QU'EN vertu du paragraphe 1 de l'Article 4 et du premier alinéa de l'Article 90 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut aider à la poursuite d'œuvres de bienfaisance;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prête gratuitement à la FADOQ Région Rive-Sud-Suroît, le Centre sportif Robert-Lebel (aréna), la piste et pelouse, le terrain de pétanque, le personnel, le matériel et l'équipement nécessaires à la tenue des Jeux des aînés les 7 et 8 mai 2014, le tout représentant pour le Service des loisirs et de la culture une dépense supplémentaire 321,51\$ toutes taxes et frais inclus et des frais non comptabilisés de 3481,19 \$, pour un grand total 3802,70 \$.

QUE cette subvention soit conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires.

Le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service des loisirs et de la culture par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme.

La trésorière est autorisée à effectuer les écritures comptables.

Postes budgétaires : 1-02-735-15-112

1-02-735-15-121

Budget 2014

Certificat de la trésorière : 2014-011

Adoptée.

RÉSOLUTION 2014-01-33

8.2 Octroi d'une subvention au montant de 15 000 \$ au Centre Amitié jeunesse Chambly Inc. afin d'aider son engagement social auprès des jeunes de Chambly

ATTENDU QUE l'organisme Centre Amitié jeunesse Chambly Inc. intervient auprès de la clientèle des adolescents de la Ville et leur offre un lieu de rassemblement et des activités diverses;

ATTENDU QUE la Ville contribue financièrement depuis de nombreuses années afin de soutenir sa programmation;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé avec l'organisme en 2011 et qu'il est reproduit depuis à la satisfaction des parties;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit protocole selon les mêmes conditions;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes c) et d) de l'article 28 (2e) de la loi des cités et villes, une municipalité peut accorder des subventions à des organismes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de reconduire le protocole pour l'année 2014 et conséquemment de verser une aide financière de 15 000 \$ au Centre Amitié pour soutenir son engagement auprès des jeunes de Chambly.

QUE cette subvention soit conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires

QUE le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service des loisirs et de la culture par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme.

Poste budgétaire : 1-02-721-80-975

Certificat de la trésorière : 2014-005

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-34

8.3 Autorisation du Service des loisirs et de la culture à procéder à un appel d'offres pour des

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture offre depuis plusieurs années aux citoyens la possibilité de bénéficier de camps de jour spécialisés « danse »;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens apprécient l'offre de services de la municipalité et que les inscriptions sont nombreuses;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture veut accorder un contrat à une ressource externe pour la planification, l'organisation et l'animation de camps de jours spécialisés « danse » pour les trois prochaines années (2014 - 2015 - 2016);

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions reçues sera faite à partir d'une grille de critères qualitatifs et quantitatifs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder aux appels d'offres pour l'obtention des services d'une ressource externe pour la planification, l'organisation et l'animation de camps de jours spécialisés « DANSE » selon la base des critères suivants :

A) Années d'expérience	10
B) Programmation d'activités	25
C) Volet ressources humaines	15
D) Achat local	10
E) Présentation	20
F) Locaux et installations	20

Poste budgétaire :

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-35

8.4 Autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture, ou son remplaçant, à conclure et signer toute entente d'engagement des artistes dans le cadre de la programmation estivale 2014 des spectacles « Sur l'air de Chambly »

ATTENDU QUE le Service des loisirs et de la culture doit négocier des ententes pour l'engagement des artistes dans le cadre de la programmation estivale 2014 des spectacles « Sur l'air de Chambly »;

ATTENDU QUE les ententes requièrent rapidement des dépôts, à la signature du contrat, pour garantir la disponibilité des artistes professionnels populaires;

ATTENDU QUE la négociation des ces ententes ne peut se faire par le processus normal de la politique de gestion des achats;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture, ou son remplaçant, à conclure et signer toute entente d'engagement des artistes dans le cadre de la programmation estivale 2014 des spectacles « Sur l'air de Chambly » et autorise le Service des finances et de la trésorerie à émettre les paiements en fonction des ententes contractuelles, jusqu'à concurrence d'un montant total de 23 143 \$ prévu au budget. Des dépassements budgétaires couverts par des commandites sont également autorisés.

Poste budgétaire : 1-02-731-20-499

Certificat de la trésorière : 2014-010

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-36

8.5 Autorisation à remettre des prix de participation dans le cadre des activités d'animation présentées tout au long de l'année, par le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU QUE la Ville souhaite encourager la participation des citoyens aux différentes activités d'animation offertes durant l'année par le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE ces prix de participation seront remis lors des activités suivantes : *Plaisirs d'hiver, Rendez-vous de la Francophonie, Km familial, Fête nationale, Fêtes de quartier, Symposium Artistes sur le champ, Journées nationales de la culture*, qui se dérouleront au cours de l'année 2014;

ATTENDU QUE cette demande permet également de faire la promotion des activités des *Caffè musica, Théâtre jeunesse*, de l'audioguide, ainsi que des activités du Centre nautique Gervais-Désourdy, auprès des citoyens de la Ville de Chambly;

ATTENDU QUE la remise de ces prix de participation n'engendre pas de coûts directs pour la Ville, puisqu'il s'agit de prix reliés aux services offerts par la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs et de la culture à remettre les prix de participation suivants :

- 1 paire de billets de *Caffè musica* et 2 paires de billets *Théâtre jeunesse* pour l'activité *Plaisirs d'hiver*, d'une valeur de 44 \$;
- 1 paire de billets de *Caffè musica* pour l'activité *Rendez-vous de la Francophonie*, d'une valeur de 34 \$;
- 1 paire de billets de *Caffè musica* et 1 paire de billets *Théâtre jeunesse* pour la Fête nationale, d'une valeur de 34 \$;
- 1 paire de billets de *Caffè musica* et 1 paire de billets de *Théâtre jeunesse* pour l'activité *Symposium Artistes sur le champ*, d'une valeur de 34 \$;
- 4 locations d'audioguide et 2 paires de billets de *Théâtre jeunesse*, pour les *Fêtes de quartier*, d'une valeur de 38 \$;
- 2 paires de billets de *Caffè musica*, pour les *Journées nationales de la culture*, d'une valeur de 24 \$.
- 6 locations familiales d'une durée de 2 heures au Centre nautique Gervais-Désourdy pour le *Km familial*, la *Fête nationale* et les *Fêtes de quartier*, totalisant une valeur approximative de 350 \$.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-37

8.6 Autoriser le dépôt d'un projet incluant une demande d'aide financière au programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Commémorations communautaires (volet II), de Patrimoine canadien

ATTENDU QUE la Ville désire souligner le 350^e anniversaire du début du peuplement de Chambly par l'arrivée du régiment de Carignan-Salières et l'érection d'un premier fort de bois en 1665;

ATTENDU QUE Patrimoine canadien, par le programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine - Commémorations communautaires (volet II)* soutient les initiatives locales visant à souligner un événement historique ou un anniversaire majeur, à condition que ces initiatives soient conçues à l'intention d'un large public et suscitent la participation active de la communauté locale;

ATTENDU QUE l'aide financière s'applique aux dépenses admissibles, tel que décrites dans le programme ci-joint, la Ville s'engageant à défrayer les dépenses non-admissibles;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une demande pour les festivités de 2015 est le 30 janvier 2014, et que celle-ci doit être accompagnée d'une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt d'une programmation d'activités soulignant le 350^e anniversaire du début du peuplement pour l'obtention d'un soutien financier de Patrimoine canadien, par le programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine - Commémorations communautaires (volet II)*.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly, tous les documents requis pour le dépôt de cette demande de subvention.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-38

9.1 Signature du protocole d'entente entre la Fondation Caramel et la Ville de Chambly pour l'opération de la fourrière municipale du contrôle animalier

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville de Chambly et la Fondation Caramel pour l'opération de la fourrière municipale du contrôle animalier;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le protocole d'entente entre la Ville de Chambly et la Fondation Caramel pour l'opération de la fourrière municipale du contrôle animalier et autorise le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville de Chambly tout document donnant effet à la présente.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Monsieur le conseiller Claude Lesieur demande le vote.

POUR
Sandra Bolduc
Marc Bouthillier
Claude Lesieur
Serge Gélinas
Luc Ricard
Jean Roy
Francine Guay

CONTRE

Adoptée.

RÉSOLUTION 2014-01-39

9.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac

ATTENDU QUE la Ville de Chambly a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Chambly désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Chambly confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE la Ville de Chambly s'engage à compléter pour l'UMQ dans les détails fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Chambly s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Chambly s'engage à payer, à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.8 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- Pourra facturer, aux participants à un très faible volume, un frais de gestion minimum annuel de 150 \$.

Poste budgétaire : 1-02-821-00-631

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-40 9.3 Octroi de la soumission à la compagnie Willy Haeck et fils pour la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2014 au montant de 6 999,95 \$

ATTENDU la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2014, portant le numéro TP2014-01, dont l'ouverture était le 12 décembre 2013;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit :

- Willy Haeck et fils : 6 999,95 \$
- Les jardins Charlebois Inc. : 7 207,17 \$
- Les serres Pinsonneault : 7 365,77 \$
- Jardinière Fernand Fortier : 7 742,23 \$
- Serres Sainte-Anne : 13 599,36 \$

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2014;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie la soumission TP2014-01 pour la fourniture de fleurs annuelles 2014, au plus bas soumissionnaire conforme, Willy Haeck et fils, au coût de 6 999,95 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-02-725-40-624

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-41 9.4 Fourniture de plants de mosaïque pour l'année 2014 à la compagnie Pépinière Via Inc. au montant de 3 630,82 \$

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture de plants de mosaïque pour l'année 2014, portant le numéro TP2014-02, ouvertes le 12 décembre 2013;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit :

- Pépinière Via Inc. : 3 630,82 \$
- Les jardins W.G. Charlebois Inc. : 5 104,34 \$
- Ferme Guyon Ltée : 4 046,39 \$

QUE le conseil municipal octroie la soumission TP2014-02 pour la fourniture de plants de mosaïque pour l'année 2014, au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Via Inc, au montant de 3 630,82 \$, taxes incluses.

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics, d'accepter cette soumission;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie la soumission TP2014-02 pour le contrat de fourniture de plants de mosaïque pour l'année 2014, au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Via Inc, selon les prix unitaires soumis ce qui, en fonction des quantités inscrites, totalise 3 630,82 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-02-725-40-624

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-42	10.1 Modification de la résolution 2013-10-706 concernant l'octroi du contrat de collecte, transport et valorisation des matières recyclables à Service Monde Vert Inc. afin de corriger les jours de collecte pour la ville de Mont-Saint-Hilaire tel que stipulé dans le contrat
-----------------------	--

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le cinquième ATTENDU de la résolution 2013-10-706 afin qu'il se lise ainsi :

« ATTENDU QUE le jour de la collecte se fera le mardi à toutes les deux semaines pour la ville de Chambly, le lundi en alternance pour deux (2) secteurs (secteurs 1 et 2) pour Mont-Saint-Hilaire et en alternance pour deux (2) secteurs (secteurs A et B) le mercredi pour Saint-Basile-le-Grand; »

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la modification de la résolution 2013-10-706 afin qu'elle réponde aux exigences demandées et au service offert par les municipalités ciblées.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-43	10.2 Affectation de crédits budgétaires supplémentaires pour la collecte et le traitement des matières recyclables de l'année 2013 au montant de 30 000 \$
-----------------------	--

ATTENDU QUE le montant du nouveau contrat de 8 mois pour la collecte de recyclage était supérieur au estimé.

ATTENDU QUE le contrat de 8 mois était pour arrimer le début des deux contrats de collectes en janvier 2014, soit la collecte de déchet et la collecte de recyclage.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise une affectation maximale de 30 000 \$ pour la collecte et le traitement des matières recyclables de l'année 2013 à même le surplus affecté pour les matières résiduelles.

Imputation budgétaire : 02-452-10-446 et 02-452-20-447
Certificat de la trésorière : 2014-004

Adoptée.

RÉSOLUTION 2014-01-44	10.3 Affectation de crédits budgétaires supplémentaires pour la collecte et l'élimination des ordures ménagères de l'année 2013 au montant de 60 000 \$
-----------------------	---

ATTENDU l'augmentation de 350 tonnes de déchets à traiter et de l'augmentation du prix unitaire de la redevance sur l'élimination ainsi de leur impact sur les prévisions budgétaires 2013;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise une affectation maximale de 60 000 \$ pour la collecte et l'élimination des ordures ménagères de l'année 2013 à même le surplus affecté pour les matières résiduelles.

Imputation budgétaire : 02-451-10-446 et 02-451-20-447
Certificat de la trésorière : 2014-003

Adoptée.

RÉSOLUTION 2014-01-45	12. Levée de la séance
-----------------------	------------------------

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée ordinaire du 7 janvier 2014 soit levée à 21 h.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Nancy Poirier, greffière